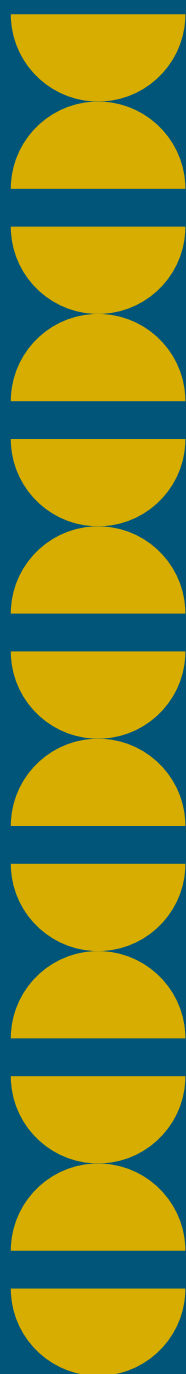


PROJET
ASSOCIATIF

Les Papillons Blancs de Vincennes





SOMMAIRE

1 – Préambule

2 – Identité de l'association

2.1 – Nos valeurs

2.2 – L'initiative des familles et la notion de proximité
sont au cœur de notre projet associatif.

3 – Organisation des établissements et services gérés par l'association

4 – Nos choix dans la gestion des établissements

4.1 – Organisation de la direction des établissements
et articulation avec les instances associatives.

4.2 – Le CVS, outil de gestion des relations entre
les différents acteurs de la vie des établissements.

5 – Nos objectifs

5.1 – D'un point de vue général au niveau de l'activité associative.

5.2 – Dans le cadre du CPOM signé avec l'ARS Ile de France
et le département de Seine Saint Denis.

Annexe 01 – Abréviations.

Annexe 02 – Autodétermination.

**Annexe 03 – Historique de la création des établissements
et services gérés par l'association.**

1 – PRÉAMBULE

L'APEI - Les Papillons Blancs de Vincennes est une association loi 1901 regroupant, conformément à ses statuts, des parents et amis de personnes handicapées.

Elle gère des établissements médico-sociaux accueillant des adultes et des enfants porteurs de handicap. Les démarches et les méthodes de gestion de notre association sont amenées à évoluer en permanence, en fonction des mutations sociétales et des évolutions de la réglementation.

Tout en prenant en compte sérieusement ces évolutions sociétales et ces modifications réglementaires, notre association cherche à préserver son identité et ses valeurs en donnant notamment une place importante aux initiatives suscitées par les parents des personnes accueillies dans les établissements qu'elle gère.

C'est dans ce cadre que nous envisageons un réajustement du précédent projet de l'association qui fut validé en juin 2009. Nous continuerons notamment de veiller au maintien de nos exigences concernant la nature et la qualité de la prise en charge des personnes accueillies et de la relation avec les familles. Notre conception du projet vise à maintenir l'ensemble de ces préoccupations. De ce point de vue, une attention particulière sera portée sur les questions de définition des objectifs du CPOM, de démarche et de procédures d'évaluation qui de notre point de vue, doivent tenir compte de la spécificité de notre secteur et des valeurs propres à la vie associative.

2 – IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION

Depuis sa création l'association a œuvré à créer des établissements et services adaptés aux personnes porteuses de handicap. Elle a fait le choix de créer ces établissements en tenant compte du projet des familles et de l'évolution du type de prises en charges qu'elles souhaitaient pour leurs enfants.

L'association souhaite vivement que de nouveaux parents viennent continuer le travail associatif entrepris par les créateurs. Les parents des enfants et des adultes inscrits dans les établissements et services gérés par l'association sont informés de l'existence de celle-ci et par le livret d'accueil qui leur est remis à l'admission de leur enfant, du fait qu'ils peuvent adhérer à l'association et s'inscrire dans le fonctionnement de ses instances élues. Ceci étant, il leur est précisé aussi que cette adhésion n'a aucunement un caractère obligatoire.

Les statuts de l'association, qui datent de sa création ont été revus et légèrement modifiés. Ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 17 juin 2016. Un règlement de fonctionnement de l'association a été mis en place et approuvé par l'Assemblée Générale.

2.1 – NOS VALEURS

Dans le but de participer aux actions d'un mouvement à l'échelle nationale et de favoriser une représentativité plus grande, Les Papillons Blancs de Vincennes ont adhéré, à l'Unapei. Dans le cadre de notre adhésion et de notre participation aux instances départementales et régionales, nous partageons ces valeurs portées par l'Unapei :

- La dignité et la citoyenneté de la personne handicapée mentale ;
- Le respect dû à la personne handicapée mentale ;
- La qualité de vie de la personne handicapée mentale ;
- La participation et l'écoute de la personne handicapée mentale ;
- La solidarité et l'esprit d'entraide vis-à-vis des personnes handicapées mentales, des familles et entre associations ;
- La pérennité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées mentales ;
- Le militantisme et le respect des décisions démocratiques ;
- L'engagement bénévole et désintéressé ;
- La neutralité politique et religieuse ainsi que la laïcité ;
- Le respect mutuel et la collaboration harmonieuse entre les militants, les élus et les professionnels, qui partagent et mettent en œuvre ces valeurs.

2.2 – L’INITIATIVE DES FAMILLES ET LA NOTION DE PROXIMITÉ SONT AU CŒUR DE NOTRE PROJET

L’association a été créée à l’initiative de familles qui n’acceptaient pas la ségrégation sociale et notamment scolaire dont était victime leur enfant du fait de son handicap.

Ce regroupement de familles, au sein duquel Madame COURSOL a joué un rôle primordial, a pris l’initiative, en mutualisant leurs moyens personnels, de créer des structures pour accueillir et éduquer leurs enfants dans un cadre collectif. Ces familles sont ensuite parvenues à faire reconnaître et financer ces structures par les pouvoirs publics.

Le temps a passé et les évolutions législatives et sociétales ont permis aux personnes handicapées et à leur famille de sortir du ghetto et de s’inscrire de plus en plus dans le monde ordinaire, tant en termes de socialisation que de scolarisation. Notre association continue d’accorder une place essentielle à l’initiative des familles sur les questions relatives à la création de lieux d’accueil et de prises en charge adaptés à leurs enfants.

Ainsi la création de la MAS **Les 2 Érables** qui a été ouverte à Montreuil en 2021 est le résultat de 7 années de démarches auprès des élus locaux et régionaux et de rencontres avec les responsables de l’ARS, départementaux et régionaux.

Au terme de ces 7 années l’association est parvenue à démontrer que ce projet d’établissement pouvait finalement être accepté dans le cadre d’un AMI, présenter un budget équilibré et permettre d’offrir une solution d’accueil de jour inclusive à des adultes polyhandicapés, car inscrite fortement dans la vie du quartier où il est installé.

Parallèlement, par des initiatives régulières de récoltes de dons auprès de mécènes, l’association est parvenue à engranger les fonds qui lui ont permis de financer l’investissement nécessaire à la création de cet établissement, sans avoir recours à l’emprunt. Cet aspect du travail associatif a rendu d’autant plus crédible auprès des pouvoirs publics la réalisation de ce projet d’établissement.

Le souci de la proximité structure notre inscription dans le paysage local, nos relations avec nos partenaires et nos choix dans la gestion des établissements. Selon nous, la notion de proximité est d’abord sociale et humaine. La démarche associative permet de mobiliser des personnes autour de valeurs comme la solidarité, l’entraide, la laïcité et le respect des personnes et de leurs droits. Elle offre à ceux qui le souhaitent, les moyens d’une participation active et doit favoriser le recrutement et l’engagement de nouveaux adhérents.

Notre association est, de par son histoire, implantée et insérée sur les communes de Vincennes, de Montreuil et de Saint Mandé. C’est un héritage que nous souhaitons continuer de développer en recrutant de nouveaux adhérents actifs sur ces territoires. Nous participons aussi aux actions de sensibilisation aux problématiques liées au handicap organisées par ces trois municipalités. Nous sommes membres, à Montreuil et à Vincennes des différentes instances locales dédiées au handicap. Dans ces instances, nous avons pour objectif de coordonner l’activité de nos différents établissements et services avec l’ensembles des structures présentes sur ces territoires.

L’association s’inscrit par ailleurs dans une dynamique de réseaux dans tous les domaines qui la concerne, cherchant ainsi à développer son action auprès de tous les interlocuteurs, administrations et organismes susceptibles d’améliorer la vie quotidienne des familles et des personnes prises en charges.

Nous cherchons également à prendre en compte l’évolution des demandes et besoins des parents et des familles que nous questionnons afin de mieux répondre à leurs attentes. Nous savons également qu’il nous faut être vigilant, que les acquis résultant de l’action des associations concernant la place faite aux personnes handicapées, la qualité de leur prise en charge et le soutien à leurs familles peuvent être remis en cause.

Devant l’évolution de notre environnement (société, législations, mentalités etc.), bien des problèmes de la vie quotidienne des personnes handicapés mentales et de leurs familles restent à résoudre, notamment pour permettre une meilleure citoyenneté et une meilleure inclusion de chacun dans l’ensemble des secteurs de la vie sociale (éducation, travail, loisirs...). Ces 20 dernières années, les établissements du pôle enfant de l’association ont particulièrement œuvré à la création de services soutenant les projets de scolarisation des enfants handicapés dans des classes ordinaires ou spécialisée.

Des conventions de partenariat sont passées avec des classes d’ULIS et une unité de scolarisation d’enfant autistes rattachée à un des SESSAD de l’association a été créé dans une école primaire de Montreuil. Cet objectif d’inclusion n’est pas toujours facile à réaliser et nécessite souvent d’inventer des formes nouvelles de partenariat avec l’éducation nationale. Notre association veut préserver et développer sa capacité à inventer de nouvelles formes de prise en charge et à monter de nouveaux projets. Le caractère inclusif de ces projets figure notamment dans les objectifs du CPOM signé en janvier 2019 avec l’ARS.

3 – ORGANISATION DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES GÉRÉS PAR L'ASSOCIATION

L'association gère huit services différenciés, organisés en deux pôles distincts, un pôle « enfant » et un pôle « adulte ».

Le pôle enfant est composé de :

- Un EME de **19 places** accueillant des enfants handicapés mentaux et autistes âgés de **6 à 14 ans**.
- Un EMPro de **19 places** accueillant des adolescents handicapés mentaux et autistes âgés de **14 à 20 ans**.
- Une USEAP de **17 places** accueillant des enfants et adolescents polyhandicapés âgés de **4 à 20 ans**.
- Un SESSAD situé à Montreuil, accompagnant **31 adolescents** handicapés mentaux âgés de **12 à 20 ans**
- Un SESSAD situé à Vincennes, accompagnant **34 enfants et adolescents** handicapés mentaux et autistes âgés de **3 à 16 ans**.
- Une *Unité d'Education pour enfants Autistes* de **8 places**, implantée à l'école primaire Louise Michel de Montreuil et dépendant du SESSAD de Vincennes.

Le pôle adulte est composé de :

- Une SAS accueillant **39 adultes** handicapés.
- Un ESAT composé de **7 travailleurs** handicapés.
- Une MAS accueillant en externat **12 adultes** polyhandicapés.

Ces établissements sont dirigés par une Directrice Générale, assistée d'une Directrice Adjointe chargée de la gestion administrative et des services généraux et d'un Directeur Adjoint chargé de la gestion fonctionnelle des établissements et service du pôle enfant. Chaque établissement ou service dispose d'une équipe médico éducatrice spécifique dirigée par un ou une chef-fe de service.

4 – NOS CHOIX DANS LA GESTION DES ÉTABLISSEMENTS

L'action et l'engagement des parents ont été essentiels dans la mise en place des établissements. L'importance des enjeux financiers et humains qu'ils constituent génère des tensions et, face aux procédures qui se mettent en place, aux logiques de gestion qui se développent, nous avons la volonté d'affirmer la prédominance de nos valeurs.

Notre volonté est de préserver la dimension humaine dans tous les aspects de la gestion et de développer la capacité d'engagement et d'intervention des familles, des enfants et des jeunes adultes accueillis dans nos établissements.

Ces choix déterminent une organisation de la relation entre les différents acteurs de l'activité de l'association et notre mode de fonctionnement associatif, ceci dans un esprit de coopération et de définition des rôles et des fonctions de chacun. Les CVS des différents établissements et services gérés par l'association sont des structures précieuses, permettant d'organiser régulièrement une concertation entre les différents acteurs de la vie des établissements que sont, les enfants et adultes handicapés accueillis, les parents de ces personnes, et le personnel de l'établissement qui y est représenté par des délégués élus. Le Directeur de l'établissement, un représentant de la mairie où est implanté l'établissement et un membre du Conseil d'Administration délégué auprès du CVS de cet établissement sont eux aussi membre du CVS. Conformément aux objectifs du CPOM, l'association demande au Directeur de chacun de ces établissements de faciliter l'expression des enfants et adultes handicapés qui participent à ces CVS, en utilisant le cas échéant des outils appropriés (Pictogrammes, Français facile à lire et à comprendre etc..).

La dimension festive et conviviale participe elle aussi au bon fonctionnement des établissements, en permettant aux parents et aux administrateurs de se connaître et de tisser des liens. Chacun des pôles adulte et enfant organise chaque fin d'année scolaire une fête de l'établissement qui permet également d'inviter et de faire se connaître l'ensemble des acteurs avec lesquels l'établissement met en place des partenariats (centres de loisirs, personnel de l'éducation nationale, élus et personnel des municipalités ...).



4.1 – ORGANISATION DE LA DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS ET ARTICULATION AVEC LES INSTANCES ASSOCIATIVES

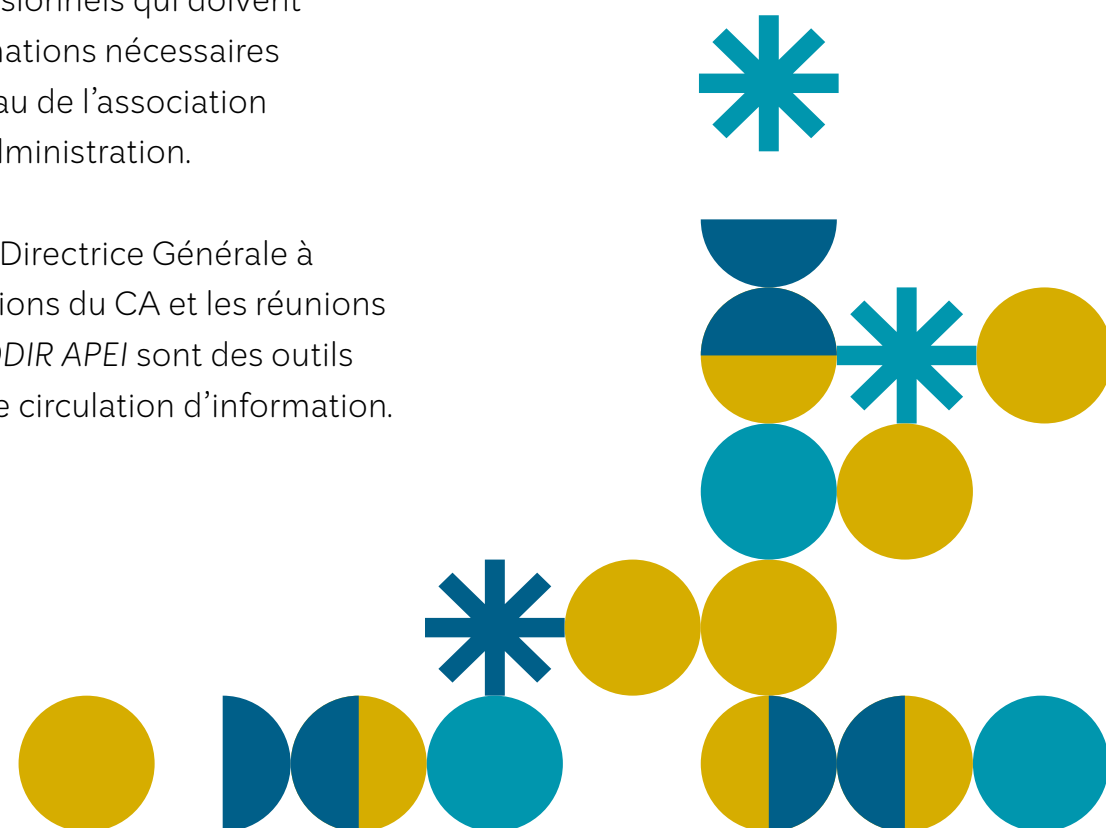
Conformément à ses statuts, l'association est dirigée par 3 instances : **l'Assemblée Générale**, qui élit **les membres du Conseil d'Administration** qui élisent à leur tour **les membres du Bureau**.

Un bon fonctionnement et une bonne coopération entre professionnels salariés et administrateurs bénévoles passent par l'établissement de règles claires et simples, permettant à chacun de remplir ses tâches et ses responsabilités dans l'intérêt des personnes handicapées accueillies dans nos établissements.

Pour être efficaces, les administrateurs ont besoin d'informations. Ceci implique une attention particulière à la communication interne, qui repose pour une grande part sur les professionnels qui doivent diffuser les informations nécessaires au travail du Bureau de l'association et du Conseil d'Administration.

La présence de la Directrice Générale à chacune des réunions du CA et les réunions mensuelles du CODIR APEI sont des outils essentiels de cette circulation d'information.

Salariés de l'association, les professionnels, et singulièrement les Directrices et Directeurs, sont au service du fonctionnement des établissements et chargés de mettre en œuvre le projet de l'association. Les administrateurs ne sont pas inscrits dans la hiérarchie des établissements. Si les Directeurs doivent rendre compte de leur gestion au Conseil d'Administration et au Président, ils en rendent également compte aux organismes financeurs lors des contrôles budgétaires. Ils sont les interlocuteurs naturels et privilégiés des salariés et des familles auprès desquels ils représentent l'association au quotidien.



Afin d'être en mesure de réaliser cet objectif de bonne gestion, l'association a mis en place le mode de fonctionnement suivant :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION se réunit au moins quatre fois par an sur convocation du Président ou bien de la moitié de ses membres, comme indiqué dans les statuts de l'association. La Directrice Générale est invitée à chaque réunion du Conseil d'Administration et intervient pour présenter un rapport actualisé sur la vie des établissements, donner les informations importantes concernant la vie et la gestion des structures et faire le point sur les projets en cours portés par les établissements. Des membres du CA sont désignés pour participer aux instances départementales et régionales de l'Unapei.

LE BUREAU assure au quotidien l'exécution des décisions du CA et œuvre à la réalisation des projets portés par l'association.

LE COMITÉ DE DIRECTION APEI (CODIR APEI) se réunit une fois par mois. Il est composé des membres du bureau, de la Directrice Générale et des deux Directeur-ices adjoints. Instance essentielle à la bonne gestion des établissements de l'association, le CODIR APEI permet, dans le respect du Document Unique de Délégation de la Directrice Générale, de concerter les décisions de direction relatives au fonctionnement des établissements avec les membres du bureau de l'association. Chaque CODIR fait l'objet d'un compte rendu communiqué aux membres du CA.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS GÉRÉS PAR L'APEI est embauchée par le Président de l'association, conformément aux dispositions du Document Unique de Délégation qui lui est transmis. Elle est responsable du bon fonctionnement des établissements et a délégation de direction auprès de l'ensemble du personnel des établissements. Elle préside les CSE des pôles enfant et adulte ainsi que le CSE *central*.

4.2 – LE CVS OUTIL DE GESTION DES RELATIONS ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA VIE DES ÉTABLISSEMENTS

Le CVS est un lieu privilégié par lequel peut et doit s'exercer l'activité de l'association dans les établissements qu'elle gère.

Ces réunions, qui ont lieu chaque trimestre, permettent aux administrateurs délégués d'avoir un contact direct avec les représentants élus des familles, des usagers, du personnel et des communes où sont implantés nos établissements.

Avec l'Assemblée Générale de l'association, les CVS organisent la relation entre la direction des établissements, les familles, les personnes accueillies, le personnel et l'association.

Deux administrateurs délégués pour chaque établissement sont désignés par le CA pour représenter l'association. Ils assurent la liaison permanente entre les Directeurs et l'association. En concertation avec les Directeurs ils répercutent au CA

les informations et les avis des différents acteurs et partenaires qui concourent à la vie des établissements et à la mise en place du projet associatif.

Ils peuvent aussi recueillir les avis, suggestions ou demandes de soutien de la part des parents. La gestion du personnel étant déléguée à la Directrice Générale de l'association, les rapports des administrateurs délégués avec les représentants du personnel siégeant aux CVS doivent être cohérents et concertés avec les Directeurs.



5 – NOS OBJECTIFS

5.1 – D'UN POINT DE VUE GÉNÉRAL AU NIVEAU DE L'ACTIVITÉ ASSOCIATIVE

- Continuer la gestion des établissements.
- Évaluer les besoins en création d'établissements et services.
- Envisager la création de services à « taille humaine », de manière à y préserver une qualité de relation entre les usagers, les familles et le personnel.
- Saisir les opportunités qui se présentent pour créer de nouveaux établissements et service répondant aux besoins des enfants et adultes handicapés et à leur évolution.
- Utiliser les fonds de l'association pour réaliser l'investissement nécessaire à la création de ces nouveaux établissements de manière à en réduire le coût (éviter le recours à l'emprunt) et à en accélérer la réalisation. Utiliser également ces fonds pour la réalisation de séjours adaptés et l'acquisition d'équipements spécifiques.
- Continuer d'envisager ces créations dans une logique de proximité géographique de manière à pouvoir réaliser des synergies entre les établissements et des activités complémentaires (utilisations des installations par plusieurs établissements, réalisation des repas par l'ESAT de l'association ...).
- Continuer de participer aux instances mises en place par les municipalités de Montreuil et de Vincennes (comité tous handicap, etc...).
- Recruter de nouveaux adhérents de manière à assurer la continuité de l'activité de l'association et le renouvellement de ses instances dirigeantes.
- Pour ce faire, sensibiliser les familles à cette question, en leur remettant une documentation au moment de l'admission et en organisant des initiatives de sensibilisation au moment des fêtes des établissements.
- Organiser toutes réunions utiles pour informer les familles de leurs droits et pour les soutenir dans les difficultés qu'elles rencontrent. Utiliser pour cela les ressources de l'Unapei et d'autres associations partenaires.
- Participation de l'IME à la démarche de transformation de l'offre médico-sociale organisée par l'ARS avec le soutien du CREA.
- Mettre en place une démarche d'autodétermination des personnes handicapées intellectuelles, en y associant les familles et en ayant soin d'évaluer les apports et difficultés liés à cette pratique. **Voir l'annexe 2.**

5.2 – DANS LE CADRE DU CPOM SIGNÉ AVEC L'ARS ILE DE FRANCE ET LE DÉPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

Depuis 2019, l'association s'est inscrite dans un nouveau mode de partenariat avec l'ARS et le département. Malgré la taille réduite de notre association, les résultats du diagnostic préalable effectuée par l'ARS ont permis la signature d'un CPOM entre l'ARS et notre association. Ce contrat, d'abord signé pour une durée de 5 ans du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023, a été prolongé d'un commun accord jusqu'au 31 décembre 2024.

Ce CPOM comprend 6 objectifs, évalués pour chaque année selon des modalités spécifiques.

Ces objectifs sont les suivants :

OBJECTIF 1 – Intégrer le déploiement de la réponse accompagnée pour tous.

Cet objectif, rendu obligatoire par l'ARS concerne la participation aux dispositifs d'orientation permanent, au déploiement des systèmes d'information ROR PH et Via trajectoire et à l'harmonisation des pratiques d'admission.

OBJECTIF 2 – Développer un réseau partenarial permettant de fluidifier le parcours des enfants et adolescents accueillis à l'IME ou accompagnés par les SESSAD.

Cet objectif, proposé par l'établissement vise à continuer de développer une stratégie partenariale avec des structures de l'éducation nationale (ULIS ...) et les centres de loisir municipaux, pour concevoir des parcours personnalisés de scolarisation et de socialisation inclusive.

OBJECTIF 3 – Maîtriser le taux d'activité.

Les taux d'activité fixés dans le cadre du CPOM sont les suivants :

- ✦ EMP, EMPro, USEAP, MAS et ESAT : **90%**
- ✦ SAS de Montreuil : **95%**
- ✦ SESSAD de Montreuil et SESSAD de Vincennes : **100%**

OBJECTIF 4 – Personnaliser l'accompagnement des usagers et l'inclusion en milieu ordinaire.

Cet objectif se décline de la façon suivante :

- Mettre en œuvre des pratiques inclusives de scolarisation des enfants et adolescents de l'IME.
- Soutenir les familles face aux situations qu'elles rencontrent avec leurs enfants par un accompagnement personnalisé à domicile par les SESSAD.

- Avec l'accord des usagers et de leur famille, accompagner les projets d'orientation des personnes accueillies à la MAS vers une structure d'internat.
- Promouvoir, dans la mise en œuvre de leur projet personnalisé, le développement des capacités de communication et d'expression des personnes polyhandicapées accueillies à l'USEAP et à la MAS.
- Favoriser l'inclusion des personnes polyhandicapées accueillies à la MAS dans l'environnement social de proximité.

OBJECTIF 5 – Développer l'accès aux soins et à la prévention en direction des personnes accueillies ou accompagnées dans les ESMS gérés par l'association.

Cet objectif concerne le dépistage et le suivi bucco-dentaire, les visites médicales annuelles et la prévention, la mise en place de protocoles individualisés de suivi de l'hygiène bucco-dentaire avec les enfants de l'USEAP, de l'EMP et de l'EMPro, la promotion de l'accès aux soins pour les personnes accueillies à la MAS et la formalisation d'une procédure d'accès au service d'accueil d'urgence

OBJECTIF 6 – Développer une gestion centralisée et mettre en place des synergies entre le pôle enfant et le pôle adulte des ESMS de l'association en matière de gestion des ressources humaines.

Cet objectif concerne le développement et l'adaptation des compétences des salariés par le plan de formation et la gestion de la mutualisation des compétences des membres du personnel employé dans les différents établissements et services gérés par l'association.

Les objectifs fixés dans le cadre du CPOM continuent de situer l'activité des établissements dans une pratique inclusive, tant pour les enfants accueillis à l'IME que pour les personnes accueillies dans les structures du pôle adulte.

Dans le cadre du CPOM, l'évaluation n'est pas seulement destinée à contrôler la gestion des établissements dans les domaines administratifs et financiers. Elle peut aussi être un outil de conduite du projet de l'association et de vérification de la poursuite et de l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixés dans le domaine essentiel pour nous de la responsabilité des établissements dont elle a choisi d'assumer le fonctionnement et d'amélioration continue de notre travail au service des personnes handicapées.

ANNEXE 01

ABRÉVIATIONS

AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
APEI	Association de Parents d'Enfants Inadaptés
ARS	Agence Régionale de Santé
CA	Conseil d'Administration
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CVS	Conseil de la Vie Sociale
EME	Externat Médico-Educatif
EMPro	Externat Médico-Professionnel
ESAT	Établissement et Service d'Aide par le Travail
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
SAS	Section d'Adaptation Spécialisée
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
USEAP	Unité Spécialisée pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés

ANNEXE 02

AUTODÉTERMINATION

Être acteur de sa vie, c'est exercer le droit propre à chaque être humain de gouverner sa vie sans influence externe induite et à la juste mesure de ses capacités. (Source Unapei)

L'autodétermination est le droit de chaque personne accompagnée à faire des choix pour sa propre vie. Avec un soutien adapté et en fonction de ses capacités, chacun doit pouvoir exprimer ses choix, quel que soit son handicap ; ces choix doivent alors être pris en compte. L'autodétermination est un principe primordial dans l'accompagnement des personnes accueillies et de leurs familles. Un de nos objectifs est d'orienter les pratiques dans l'application de ce principe. L'autodétermination découle de l'évolution normale de la société et elle s'inscrit dans une démarche d'accès à la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Elle nécessite un accompagnement adapté, basé sur la confiance, acceptant la prise de risque et le droit à l'erreur.

Nos actions doivent amener à valoriser les rôles sociaux des personnes accompagnées et promouvoir une approche qui considère d'abord les capacités de ces personnes avant leurs incapacités. Elles doivent également favoriser les partages d'expériences mutuelles entre parents, professionnels et personnes accompagnées.

ANNEXE 03

HISTORIQUE DE LA CRÉATION DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES GÉRÉS PAR L'ASSOCIATION

Association de parents, Les Papillons Blancs de Vincennes sont nés en 1964, à une époque où la prise en charge des enfants et des jeunes handicapés mentaux était essentiellement à la charge des familles. L'association a participé à ce vaste mouvement d'engagements, de mobilisations solidaires et d'interventions auprès des pouvoirs publics qui a permis que se construise peu à peu tout un dispositif d'accueil, de soins et d'éducation pour celles et ceux qui étaient jusqu'alors exclus, cachés, oubliés...

Dès 1958, l'association créée à Saint-Mandé un premier « Centre Médico-Pédagogique pour enfants débiles profonds ». Il fût implanté dans un local provisoire mis à disposition par la municipalité de Saint Mandé. Il a fonctionné jusqu'en décembre 1963 et accueillait 38 jeunes handicapés en semi-internat, sans être conventionné, sous la responsabilité des parents et avec leur seule participation financière.

En 1964, ouverture de l'IMP du Centre MICHELET, situé 12 rue Michelet à Montreuil.

En 1967, extension de l'IMP du Centre MICHELET par la création de 12 places d'EMPro.

En 1981, ouverture du CAT «Les Ateliers de Chennevières». Apprentissage des professions de la Sellerie.

En 1982, création au sein des locaux de l'IME d'une unité spécialisée accueillant cinq enfants polyhandicapés (USEP).

En 1991, ouverture de la SAS de Montreuil pour 30 jeunes adultes déficients intellectuels.

En 1992, création de projets immobiliers afin d'assurer l'hébergement de quelques adultes du CAT de Chennevières.

En 1994, dépôt d'un projet de modification et d'extension de l'IME Michelet avec acquisition de locaux et extension de l'USEP à 10 places.

En 1996, création du micro CAT cuisine centrale au sein de la SAS.

En 1998, inauguration de l'IME Michelet et de son extension, désormais appelé : « IME Bernadette Coursol ».

En 1999, extension de la cuisine de la SAS et demande de création d'un service d'accueil et d'accompagnement au sein de la SAS avec acquisition de nouveaux locaux.

En 2003, transfert de la gestion du CAT de Chennevières à l'association « Les amis de l'Atelier » y compris les hébergements, le patrimoine et les actifs financiers.

En 2004, Extension de l'USEP, dont l'effectif est porté à 15 places par la création de 5 places pour adolescents polyhandicapés. Location de nouveaux locaux à l'OPHLM de la ville de Montreuil qui permettent la délocalisation de l'EMPro et la création du SESSAD de Montreuil accompagnant des adolescents handicapés mentaux pour leur projet de scolarisation et d'insertion professionnelle. Signature dans ce cadre, d'une convention de partenariat avec les UPI des collèges Berthelot et Fabien de Montreuil.

En 2011, Location, aménagement et mise aux normes d'un local situé à proximité de l'école de l'Ouest de Vincennes, pour la création d'un SESSAD accompagnant des enfants et adolescents autistes et handicapés mentaux scolarisés dans les écoles et collèges de Vincennes et des communes limitrophes.

En 2016, ouverture au sein de l'école Louise Michel de Montreuil d'une l'UEEA destinée à réaliser la scolarisation inclusive en école primaire de 8 enfants autistes.

En 2021, création et ouverture de la MAS « Les 2 érables » prenant en charge, en accueil de jour, 12 adultes polyhandicapés.



